



SOINS ET SANTÉ

Hospitalisation
À Domicile

Hospitalisation *À Domicile* en EHPAD

—
POUR QUI ? | POURQUOI ? | COMMENT ?



04 72 27 23 60

soinsetsante.org



Continuité des soins assurée 24h/24, 7j/7 par l'équipe de l'HAD en complémentarité avec l'équipe de l'EHPAD.



Le **forfait soins de l'EHPAD** reste inchangé. **100% des soins sont pris en charge** par l'assurance maladie et la complémentaire santé.



Nous sommes **certifiés A par la Haute Autorité de Santé**.



L'HAD a la possibilité de **dispenser des médicaments de la réserve hospitalière**.

L'HAD m'a permis d'éviter d'aller à l'hôpital. J'ai pu rester avec l'équipe que j'ai l'habitude de voir et qui me connaît.

Mme M., 84 ans
Résidente



L'Hospitalisation À Domicile en EHPAD *en 3 questions*

L'équipe de l'HAD peut intervenir en EHPAD afin d'assurer des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés, en partenariat avec vos équipes de soins.

Un objectif commun

Accompagner vos patients dans le respect d'un projet global et pluridisciplinaire.

Un patient hospitalisé suite à une pyélonéphrite a pu regagner l'EHPAD le lendemain grâce à la mise en place d'une prise en charge en HAD envisagée dès le diagnostic.

Dr. Jean, 47 ans
Médecin coordonnateur en EHPAD

L'état de Mme Y. s'aggravait. Grâce à l'HAD nous avons pu l'accompagner dans les meilleures conditions jusqu'à son décès.

Murielle, 56 ans
IDE

Suite à une infection sévère, M.R. a pu rester au sein de l'EHPAD et éviter une hospitalisation conventionnelle car l'HAD délivre un antibiotique réservé à l'usage hospitalier.

Dr. Louis, 35 ans
Médecin traitant

Pour qui ?

Les résidents en EHPAD nécessitant des soins spécifiques tels que :

- Plaies complexes (escarres, ulcères...);
- Soins palliatifs ;
- Traitements intraveineux ;
- Prise en charge de la douleur ;
- Chimiothérapie / immunothérapie ;
- Assistance respiratoire ;
- Nutrition entérale et parentérale ;
- Nursing lourd (>2h/j) ;
- Sortie précoce de chirurgie ;
- Transfusion.

Comment intervient l'HAD en EHPAD ?

Une convention de partenariat est signée entre l'HAD et l'EHPAD avant la première admission.

1 La demande
Prescription médicale (par le médecin traitant, le médecin coordonnateur de l'EHPAD, le médecin hospitalier ou le médecin de SOS médecins).

2

L'évaluation initiale
Elaboration par les équipes de l'HAD (état de santé environnement et entourage du résident).

3 Le projet thérapeutique
Réalisation par les équipes d'HAD et de l'EHPAD, en accord avec le médecin traitant et/ou le médecin hospitalier, le patient et son entourage.

7

Réévaluation et ajustements

Tout au long de la prise en charge notamment lors de réunions pluridisciplinaires avec l'EHPAD.

6

Les soins

Coordination du projet de soins par l'HAD avec les libéraux et professionnels de l'EHPAD. Le médecin traitant reste le médecin référent du patient.

4

Le protocole d'intervention

Intégration de l'HAD dans le projet de vie du résident en définissant les rôles respectifs de chacun.

5

L'admission en HAD avec l'accord de l'EHPAD.

8

Sortie

Organisation par l'HAD après réévaluation du projet en accord avec l'ensemble des partenaires.

Pourquoi ?

Par son intervention ponctuelle, l'HAD permet de :

- Raccourcir ou *éviter les hospitalisations* avec hébergement ;
- Eviter au maximum les transports de résidents ;
- *Accompagner la fin de vie* du résident dans son lieu de vie ;
- *Soutenir la famille et l'équipe de l'EHPAD*, à travers une prise en charge en soins palliatifs ;
- Collaborer, accompagner et *former les équipes de Soins*.

Pour toute information
contactez-nous au



04 72 27 23 60



ou par email à
filiere.esms@hadlyon.asso.fr



SOINS ET SANTÉ
Hospitalisation
À Domicile

soinsetsante.org